

# MAÎTRISE D'OUVRAGE SOCIALE AMÉNAGEMENT, URBANISME ET

RENOUVELLEMENT URBAIN

# ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : DÉCRYPTER LES ENJEUX ET LES INCIDENCES PRATIQUES

/École de la /Maîtrise d'/Ouvrage /Sociale

JOUR (3,5 h) - DISTANCIEL

# Anticiper les impacts juridiques et fonciers du ZAN pour sécuriser vos opérations

Cette formation permettra de connaître le dispositif "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) et de comprendre sa déclinaison au sein des documents de planification. Au cœur de la loi "Climat et résilience", cet objectif vise à limiter la constructibilité des espaces naturels, agricoles et forestiers et fixe des règles en matière d'urbanisme règlementaire (documents d'urbanisme), sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements ou d'autres infrastructures.

#### **PUBLIC**

Toute personne participant à des procédures d'aménagement et de construction et souhaitant maîtriser les informations essentielles du dispositif "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN).

# PRÉ-REQUIS

Aucun.

#### **OBJECTIFS**

- > identifier la démarche du Zéro Artificialisation Nette et sa mise en œuvre
- > se familiariser avec les nouvelles obligations des documents d'urbanisme
- repérer les principaux outils de suivi.

# **PÉDAGOGIE**

Alternance d'exposés pratiques à partir de la présentation de cas, de documents d'urbanisme et d'exemples concrets. Les stagiaires sont invités à amener leurs exemples personnels qui pourront être examinés collégialement.

## ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

#### **ANIMATION**

Séverine BUFFET, Avocate formatrice spécialisée en urbanisme et droit de l'aménagement.

# **DATES DES SESSIONS INTER**

Le 21 avril matin 2026 - Distanciel Le 6 octobre matin 2026 - Distanciel

PRIX NET: 490 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

anne.de-poulpiquet@afpols.fr - 06 61 15 23 39

#### **EN INTRA**

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

**DEMANDE DE DEVIS**: intra@afpols.fr

# **DÉROULÉ & CONTENU**



## **AVANT**

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?



#### PENDANT - EN GROUPE

#### Les obligations nouvelles à l'égard des documents d'urbanisme

- la lutte contre l'artificialisation des sols, nouvel objectif général du droit de l'urbanisme
- le rôle de chef de file des documents de planification régionaux
- intégration des objectifs ZAN au sein des SCOT
- intégration des objectifs ZAN au sein des PLU ou des cartes communales

#### Les notions d'artificialisation nette et de consommation d'espace

- la notion de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers 2021/2031 et la garantie d'un hectare
- la notion d'artificialisation nette des sols à partir de 2031
- la nomenclature de l'artificialisation des sols (décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols)
- les projets d'envergure nationale ou régionale

#### Le contenu des documents d'urbanisme lié aux objectifs de sobriété foncière

- ZAN et documents constitutifs du SCOT
- ZAN et documents constitutifs du PLU

# Le suivi de l'artificialisation

- le rapport triennal (article L.2231-1 du CGCT)
- les observatoires locaux du foncier et de l'habitat

### Les outils opérationnels

- droit de préemption élargi
- sursis-à-statuer spécifique.



# APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.